

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.*

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, *place de la Bourse, n° 8.*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 27 novembre.



Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs quelques passages du livre de M. Capéfigue, indiquant les vues politiques de l'auteur ou plutôt du ministre dont M. Capéfigue n'est que l'éditeur responsable. Voici comment le protégé de MM. de Barante, Pasquier, Decazes et Talleyrand, ces quatre soutiens du régime doctrinaire, entend et explique l'apostasie de ses patrons. Suivant lui, trahir son parti, mentir à ses opinions, désavouer ses antécédents, ce n'est pas commettre une action vile et honteuse, c'est rendre hommage aux maximes pratiques du gouvernement, c'est se repentir d'une erreur et briser l'autel des faux dieux. Cette théorie du parjure est digne au reste de l'école qui s'appelle orgueilleusement *Ecole politique*, et à laquelle nous restituons son véritable nom en l'appelant, nous, l'école des hommes corrompus. Mais écoutons M. Capéfigue lui-même faisant l'apothéose de la bassesse et de la lâcheté.

« Ce que les partis ont reproché à certains hommes comme une apostasie de la vie passée, dit-il, je le vois comme un bel hommage aux maximes pratiques du gouvernement. Le repentir est de tous les âges ; c'est le plus noble encens que la vérité puisse recevoir. Il doit y avoir orgueil pour l'école gouvernementale en Europe à voir tous ces opposants de quinze années s'agenouiller devant les principes d'ordre et d'unité. Tel historien, admirateur de la constituante et de l'insurrection, a été condamné à combattre les maximes de l'une et à réprimer violemment les désordres de l'autre ; tel historien, qui a ressassé des volumes contre l'esprit européen, est amené aujourd'hui à proclamer que la paix des peuples repose sur la sagesse et la modération des hommes d'état qui dirigent les cabinets ; tel autre, qui aurait volontiers enlevé toute action judiciaire, toute puissance de police sociale au gouvernement, est venu, comme ministre, solliciter des lois énergiques pour préserver l'ordre social.... Ce n'est point apostasie, c'est l'humble erreur qui s'amende ; c'est la conversion du Gentil, brisant l'autel des faux dieux pour accourir à la basilique chrétienne. »

TENTATIVE DE CONTRE-REVOLUTION.

Voici un livre qui a été annoncé, Dieu merci ! à son de trompe et de grosse caisse. C'est qu'il y a deux choses dans ce livre : un système politique et une entreprise mercantile, une affaire d'état et une affaire de librairie, une idée de contre-révolution et une idée de commerce. Il y a deux personnages dans son auteur : M. Capéfigue qui parle pour le compte d'autrui, et M. Capéfigue qui débite le livre pour son compte ; M. Capéfigue, secrétaire de la coterie des roués, et M. Capéfigue, éditeur à son profit. Par conséquent, dans tout ce grand bruit qu'on a fait de cet ouvrage, il y a le qui vive du patriotisme contre le manifeste de l'ennemi, et puis un horrible tapage de prospectus ; il y a le canon d'alarme et le tambour du charlatan. Il est bon que le public sache au juste ce qui produit tant de fracas.

Prenons d'abord le livre par son côté politique. Il a une importance réelle comme programme du parti traître, d'autant qu'il porte en lui les marques authentiques du lieu de provenance. Il sent, ou plutôt il infecte son origine. Ce n'est pas que son auteur nominal ait dans son style épargné le musc et l'ambre, mais cela n'empêche pas de sentir la corruption

qui est au fond. Dès qu'il y a tout un système politique dans l'ouvrage, M. Capéfigue est nécessairement bien désintéressé dans la conception. Personne au monde n'a moins de système et ne tient moins à ses idées que M. Capéfigue. M. Capéfigue est un entrepreneur quasi-littéraire pour l'exposé des doctrines politiques de qui a besoin d'un interprète. Il confectionne les choses de son état pour toutes les opinions. Il reçoit les communications, pièces et documents non dégrossis, et il les élabora et les polit dans son atelier ; il fait au besoin des envois et va en ville. M. Capéfigue est une manière d'artiste en écritures historiques et politiques.

Au cas présent, M. Capéfigue est plus particulièrement l'organe de ces roués de la révolution, de l'empire et de la restauration, vrais sergens politiques qui font peau nouvelle dès qu'il y a un pouvoir nouveau. Ces gens du pouvoir s'appellent entre eux le *parti politique*. Mais leur politique tient directement à la filiation décrite par Figaro, et elle s'identifie avec l'intrigue. C'est le parti intrigant, où, si l'on veut, le parti roué, le parti traître. Les chefs de ce parti sont déjà vieux et usés ; mais leur cupidité et leur ambition ne vieillissent pas.

Il regardent toujours le gouvernement et l'administration comme leur patrimoine et leur propriété inaliénables. Seulement, si caméléons qu'ils soient, l'âge les a rendus gens de routine, et leurs traditions les plus récentes étant celles de la restauration, c'est à celles-là qu'ils s'efforcent de nous ramener.

Ces politiques là dominent les doctrinaires. Ils sont les praticiens du pouvoir : les doctrinaires ne sont que leurs truchemens. Ils sont les hommes de main et d'expédients ; les doctrinaires font des théories sur leurs actes et se règlent sur leurs exemples.

En somme, tout ce monde-là s'entend pour exploiter en commun la société. Police, monopole, aristocratie, voilà leur symbole gouvernemental.

M. Capéfigue n'a pas craint de se donner pour l'incarnation de cet odieux système.

L'ouvrage, comme manifeste politique, est contenu tout entier dans ses conclusions. Savez-vous ce qu'il propose ? Retour à l'hérédité de la pairie, reconstitution des majorats, création d'un banc des évêques à la chambre haute, restitution à la couronne du droit de nommer les maires et les officiers de la garde nationale, affaiblissement de la chambre élective, modification de la loi électorale au profit de l'aristocratie terrienne, même changement dans l'organisation élective des conseils-généraux et des municipalités, réinstallation des familles influentes, soit par l'ancienneté de leur race, soit par leur fortune, dans toutes les fonctions administratives ; en un mot, le régime de la légitimité au grand complet, moins le roi légitime, et cela, bien entendu, uniquement parce qu'il n'est pas là, et qu'il faut toujours aduler et courtiser le pouvoir debout.

A tout cela vous reconnaissez sans doute l'esprit qui a constamment animé les traîtres de 1814 et de 1815 et les transfuges de Gand ? mais je ne vous ai pas dit encore le premier ou le dernier trait où toute leur perfidie respire. Le couronnement de ce système (l'oserais-je dire ?) c'est l'amnistie. L'amnistie universelle. Il n'est que trop vrai que les harpies salissent tout ce qu'elles touchent. Il y avait une question grande et noble qui devait réconcilier les partis, mais sur le terrain de la révolution, qui pouvait nous reporter en quelque sorte au point

de départ, et nous rendre cette magnifique concorde de juillet, en réalisant pour la France ce qu'elle se promettait alors. Tous les esprits étaient préparés à cette grande réconciliation ; les doctrinaires ont repoussé la politique de clémence proposée par le maréchal Gérard, parce qu'elle se liait à des idées de réforme et de progrès. Et maintenant ils nous l'offrent cette amnistie, mais comme le passeport d'une réaction, c'est-à-dire que, pour la rançon de juin et d'avril, ils nous demandent la répudiation de juillet. Oh ! certes, ce gouvernement geôlier a fait à ses prisonniers politiques la captivité bien dure et bien amère ; il y a de bien affreuses tortures dans les cabanons du nouveau régime ; mais, nous n'en faisons pas un doute, si cette amnistie leur était offerte, nos patriotes condamnés n'en voudraient pas au prix d'une contre-révolution.

Au surplus, ce n'est pas tout d'avoir dit son secret par l'organe d'une âme damnée qu'on peut désavouer au besoin, et qu'on désavouera sans doute dans les premiers temps. Il faut que le parti dit politique ait le courage de faire passer ses belles idées dans la pratique, et que les doctrines deviennent des faits. Quant à nous, nous ne demandons pas mieux que de voir mettre à exécution ces beaux projets. En avant l'aristocratie foncière, l'hérédité de la pairie et le clergé politique ! Nous marcherons, enseignes déployées, en pleine restauration. A merveille ! Il y a des équivoques sans fin dans la politique actuelle. Pour la bourgeoisie, le système doctrinaire est un malentendu constant. Quand le sceptre royal fera faisceau avec la crosse de nos évêques et que notre parlement sera mitré, les électeurs bourgeois y verront clair, et nous ne tarderons pas à voir se reformer cette opposition compacte et unanime qui fit notre force contre la légitimité. Le problème aura fait alors un grand pas vers sa solution.

La question est de savoir comment la chambre élective prendra cette déclaration contre-révolutionnaire. Quoi qu'elle fasse, les doctrinaires et les *politiques* ont dit ou fait dire leur dernier mot. Le pays est à même de juger où on veut le conduire. Quant au livre, tout son intérêt est dans les conclusions dont nous parlons. Le manifeste politique est là, et non éparpillé ailleurs dans les pages des deux gros volumes de M. Capéfigue. L'auteur pouvait résumer les considérans et le dispositif de tout le système dans une brochure de quinze ou vingt pages. Mais se sentant patronisé par l'idée téméraire qu'il exprimait, il a compté par calcul ses deux *in-octavo*. Il a mis l'éditeur sous la protection de l'interprète politique.

Le secrétaire des roués d'état s'est fait marchand ; il pouvait faire un livre de vingt sous, il l'a voulu faire de quinze francs. Mais quand on sait où le livre va, on n'a pas besoin de le lire et on ne le lira pas. Comme manifeste de parti, le livre produira son effet ; mais comme spéculation, c'est une très mauvaise affaire de librairie.

(Bon Sens.)

On cherche à enrôler dans la garnison de Lyon des garde municipaux pour la ville de Paris. Il ne paraît pas, jusqu'à présent, que les recruteurs aient un grand succès.

On assure que la police s'informe avec grand soin dans les cabinets littéraires des livres que demandent de préférence les officiers qui fréquentent d'habitude ces établissements ou qui y sont abonnés.

FEUILLETON.

LE BAL DES CONFRÈRES DE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE.

Voici un fragment reproduit textuellement et publié en 1823 par un témoin oculaire :

« Une fête de famille m'avait entraîné chez M. N..., autrefois maître d'orchestre du Vauxhall-d'Été ; il me fallait deux musiciens pour le bal de rigueur ; je terminais mes petites conventions quand, après un coup de sonnette qui annonçait un peu de timidité, je vis entrer humblement et chapeau bas, deux hommes couverts de haillons, l'un borgne et manchot, l'autre portant jambe de bois. Étonné d'une pareille visite, le premier mouvement de mon musicien fut le mécontentement de se voir relancer jusque dans son intérieur ; mais on s'expliqua.

« Les confrères de *Saint-Julien-le-Pauvre* s'adressaient à un confrère de *Saint-Julien-les-Ménestriers*, pour les aider à célébrer dignement le patron ; il fallait un orchestre composé d'un premier et d'un second violon, d'une basse et d'un flageolet ; le tout en payant ; à moins que, plein de sensibilité, l'Orphée du Vauxhall ne voulût... M. N... interrompit la fin de la phrase et pour se débarrasser de cette députation, il demanda soixante francs. L'offre fut acceptée sans mot dire, vingt francs déposés pour arthes, et les deux danseurs joyeux, après avoir assigné rendez-vous pour le lendemain chez le traiteur P..., rue Mouffetard, près des Gobelins, se retirèrent d'un pas assez léger, et qui promettait en faveur de la fête de *Saint-Julien-le-Pauvre*.

« Je suis un peu curieux, et grâce à la complaisance de M. N..., il m'accepta pour second violon, d'autant plus aisément que je m'offris gratis. Le lendemain, à six heures du soir, nous arrivâmes chargés de nos instruments ; nous vîmes, en entrant, les bro-

ches et les casseroles dans une complète activité ; nous nous annonçâmes au traiteur ; il nous attendait, et nous fit conduire, pour y déposer nos instruments, dans un lieu dit le *vestiaire des hommes*.

« Après avoir traversé une salle où brillaient cent vingt couverts et toute l'argenterie de la maison, nous entrâmes dans le sanctuaire où résidaient les secrets de l'ordre. Une longue suite de portemanteaux étaient chargés d'habits complets fort propres ; et j'appris d'un gardien de cette salle, qu'il était fripier aux Piliers, à l'usage Saint-Julien ; que, de père en fils, il avait l'honneur de fournir messieurs les mendiants aux noces, fêtes et banquets, etc., et il nous offrit en même temps ses services.

« Arrivés les premiers, pour tuer le temps, nous allâmes dans un café presque en face, et nous devînmes observateurs. Bientôt arrivèrent à la file des fiacres chargés de six ou huit misérables, tant mâles que femelles, vieux et jeunes, tous en habits de métier, et portant pour insignes leurs infirmités, bases de leur existence et de leurs plaisirs. J'en reconnus beaucoup, et je me promis bien à l'avenir de les reconnaître mieux encore.

« Depuis une demi-heure nous étions à notre poste ; il n'arrivait plus de voitures ; et nous éprouvions déjà un dépit d'être venus si tôt, réfléchissant que des gens qui n'ont pas l'habitude de dîner à table y resteraient peut-être long-temps, quand nous vîmes sortir du restaurant, s'avancer vers le café et s'approcher de nous, avec l'air gracieux et le ton d'un maître de cérémonie, un monsieur d'environ cinquante ans, habit complet noir, gants blancs et bouquet au côté. Il venait nous annoncer que tout était prêt, et qu'on n'attendait plus que la musique pour l'entrée de la reine ; il remercia alors, en assez bons termes, M. N... sur son exactitude, et nous fûmes surpris d'apprendre qu'il était le borgne-manchot, député de la veille.

« O grand St-Julien ! quel est donc ton pouvoir et pourquoi

faut-il que tu n'en fasses usage que quand on boit à ta santé ? au lieu de cette foule de hideuses saugues qui obstruent les entrées de nos temples, de nos théâtres, de nos jardins, nous aurions des groupes de nymphes et d'élégans Amphyons. Ce fut au moins le tableau qui s'offrit à mes yeux quand j'entrai dans cette salle, qu'à juste titre on peut appeler le salon des miracles. Tout le monde était debout et découvert ; on attendait la reine ; on l'annonça ; elle parut chargée de rubans, de fleurs, de perles ; et à son aspect nous jouâmes le morceau : *Que d'attraits, que de majesté !* On se plaça, et, comme les arts sont frères, on nous força de prendre place au banquet.

« On fut gai avec décence, on but avec sobriété, on chanta assez juste, et quelques virtuoses de nuit pincèrent, sans voile, de la harpe et de la guitare. La reine joua son rôle avec dignité, et sa majesté aurait eu pour elle tous les avantages, si son bras droit eût été moins court, et l'épaule droite moins saillante ; mais ces deux petits désagréments étaient la source de sa fortune. Au dessert, un des convives s'étant levé sur une jambe, demanda et obtint un profond silence : c'était le père d'un jeune homme frais comme la rose, et dont le teint était relevé encore par un bandeau de velours noir qui lui couvrait un œil ; au nom de ce fils chéri, il demanda la main de la reine, qui rougit de plaisir.

« La mère de la belle accepta au nom de sa fille, et le greffier de la confrérie tira son écriture sur-le-champ ; sans commentaire, sans chicane, il fut stipulé, écrit et signé, que Lazare-Julien D... donnait à son fils le bénéfice de St-Eustache, et Françoise C... abandonnait à sa fille les marches de Saint-Roch. On applaudit, on but, enfin l'on dansa, sauf la chaîne anglaise, les chassés et les entrecuirts un peu incomplets, faute du nombre voulu de bras et de jambes ; les danseurs se sauvèrent par les piroquettes ; bref, on s'arrêta, on se salua, on se déshabilla, on se l'habilla, et l'on s'en fut après avoir payé vingt-sept francs par tête d'homme. »

Parmi les affaires portées aux assises de l'Isère qui sont ouvertes depuis le 23 novembre, nous avons remarqué un délit de presse dont est accusé M. Crépu, ancien rédacteur en chef du *Dauphinois*, Trois accusations de discours et cris séditieux : 1° contre M. Labbé dit Titi; 2° contre MM. Lavis, Thévenet et autres; 3° contre M. Louis Rousset.

La commission administrative des bureaux de bienfaisance nous prie d'annoncer que la direction des théâtres donnera, mardi 1^{er} décembre 1835, une représentation au bénéfice des indigents.

Le spectacle sera composé de *Gustave*, opéra en cinq actes, dont le succès ne se ralentit pas. Il y aura mardi le double attrait d'un plaisir et d'une bonne action.

La nouvelle répandue hier à la bourse, et répétée par quelques journaux, d'un changement de ministère en Portugal et du rappel du corps d'armée portugais envoyé en Espagne ne se confirme nullement.

Un nouveau paquebot, arrivé au Havre le 3 novembre, et venant de New-York, a apporté des journaux américains qui nous apprennent qu'un certain nombre d'individus qui font partie de l'entourage du président Jackson font tous leurs efforts pour l'entraîner à une guerre avec la France. Les feuilles ministérielles que nous avons reçues espèrent que le président saura résister à ces mauvais conseils, et qu'il ne s'exposera pas à un arrangement honorable avec le gouvernement français que, d'ailleurs, on suppose devoir être satisfait de la lettre d'adieu de M. Livingston.

DU TRAITÉ ENTRE LA RUSSIE ET LES ETATS-UNIS.

Nous avons quelques raisons de croire qu'il existe en effet un traité secret d'alliance entre les Etats-Unis et la Russie, et nous n'avons pas dissimulé les intérêts mutuels qui pouvaient amener ce rapprochement.

En exprimant l'opinion que ce traité, s'il était réel, ne devait pas créer une solidarité générale et entière entre les deux nations, nous n'avons fait que rappeler les conséquences du système politique suivi, depuis Washington, par les Etats-Unis, et qui n'est autre chose qu'une neutralité absolue dans les différends européens.

Le *Temps* confirme aujourd'hui nos raisonnements par des renseignements moins vagues que ses premières révélations. Il n'est plus question d'une alliance offensive et défensive envers et contre tous, mais seulement d'un traité spécial et pour un objet déterminé.

Le traité, suivant le *Temps*, remonte à trois ans de date. « Depuis long-temps les Etats-Unis désiraient avoir la possession d'une île dans la Méditerranée, comme un dépôt commercial et militaire pour leurs transactions avec l'Egypte, les Grecs et Constantinople. Il est positif que la Russie, accédant à leur désir, s'était engagée à faire céder dans l'Archipel un point militaire qui, sans avoir la consistance de Malte, pût servir de dépôt, et l'on parlait d'une île située entre Caudie et Rhodes (probablement Scarpento ou Caso); la Russie s'obligeait à soutenir les Etats-Unis pour leur faire obtenir la cession de cette île, soit à prix d'argent, soit par la conquête. »

Le *Temps* nous fait connaître les engagements de la Russie, mais il passe sous silence ceux des Etats-Unis. Evidemment la Russie n'a point promis son concours sans stipuler celui des Etats-Unis en sa faveur pour quelque éventualité; et cette éventualité ne peut être qu'une lutte des grandes puissances maritimes contre la domination russe dans le Levant. Dans ce cas, l'alliance aurait été dirigée plutôt contre l'Angleterre que contre la France, et nous ne nions pas que les Etats-Unis aient suivi en ceci l'instinct de leurs véritables intérêts.

Le *Temps* ajoute que cette ligue maritime s'étend à la Hollande et à la Sardaigne, et il fait remarquer que la politique de la Russie, politique constante depuis Catherine, tend à obtenir sur les mers le même ascendant qu'elle exerce sur le continent. Sans doute ces projets héréditaires acquerraient une nouvelle gravité par l'accession des Etats-Unis et de la Hollande, deux puissances qui peuvent fournir à la Russie ce qui lui manque, des équipages instruits et exercés; mais elle aurait en même temps pour effet de resserrer l'alliance de la France et de l'Angleterre, et de créer pour bien des années à ces deux puissances d'indissolubles intérêts.

Dans l'hypothèse d'une lutte avec la Russie, notre concours était acquis à l'Angleterre. Mais en admettant une rupture entre la France et les Etats-Unis, l'Angleterre n'avait aucun motif de sortir de la neutralité. Maintenant, s'il est vrai que les Etats-Unis aient pris l'engagement de soutenir la politique russe dans ses vues d'agrandissement en Orient, l'Angleterre doit incliner par représailles du côté de la France. La considération de cette éventualité, que peut mépriser Jackson, contribuera sans doute à tempérer les résolutions du congrès dans la question de l'indemnité.

(*Courrier Français.*)

AVIS.

ADJUDICATION DU DROIT DE STATIONNEMENT DES OMNIBUS.

Le public est prévenu que le lundi, 21 décembre prochain, et jours suivants, en séance publique, à l'heure de midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication du droit de stationnement, sur la voie publique, pour les voitures dites Omnibus ou forme Omnibus, faisant un service régulier, soit dans l'intérieur de la ville, soit dans les communes environnantes.

Les lieux de stationnement à adjudger sont les suivants :

- 1^{re} Place St-Clair, 14 voitures faisant le service de St-Clair à Ainay;
- 2^o Port St-Clair, 6 voitures faisant le service du port St-Clair à la Chapelle St-Clair;
- 3^o Place Tholozan, 5 voitures faisant le service de Fontaines;
- 4^o Quai d'Orléans, 2 voitures faisant le service de Caluire par la Croix-Rousse;
- 5^o Quai des Célestins, 2 voitures faisant le service de Sainte-Foy;
- 6^o Quai d'Orléans, 30 voitures faisant le service de la Pyramide de Vaise, du pont d'Ecully, de la Demi-Lune, etc.

7^o Quai d'Orléans, 14 voitures faisant le service de Serin, de la Tour de la Belle-Allemande et de l'Île-Barbe;

8^o Quai d'Orléans, 2 voitures faisant le service de Collonges;

9^o Quai des Célestins, 4 voitures faisant le service de Brignais.

10^o Place Bellecour, 11 voitures faisant le service d'Oullins et de St-Genis.

11^o Place Bellecour, 4 voitures faisant le service de Chaponost et de Pierre-Bénite.

12^o Quai Monsieur, 6 voitures faisant le service de Villeurbanne.

Ces divers lieux de stationnement seront adjugés en totalité ou par fractions, pour un même parcours, dans l'ordre et la manière suivants, savoir :

De St-Clair à Ainay, 14 places. En deux adjudications (de 7 voitures chacune).

Du port St-Clair à la chapelle St-Clair, 6 places. En six adjudications (une voiture chaque fois).

De la place Tholozan à Fontaines, 5 places. En cinq adjudications (une voiture chaque fois).

Du quai d'Orléans à Caluire, 2 places. En une seule adjudication.

Du quai d'Orléans à Vaise, Ecully, la Demi-Lune, etc., 30 places. En trente adjudications (une voiture chaque fois).

Du quai d'Orléans à Serin, Tour de la Belle-Allemande et l'Île-Barbe, 14 places. En quatorze adjudications (une voiture chaque fois).

Du quai d'Orléans à Collonges, 2 places. En une seule adjudication.

Du quai des Célestins à Brignais, 4 places. En trois adjudications (dont une de deux places).

De la place Bellecour à Oullins et St-Genis, 11 places. En onze adjudications (une voiture chaque fois).

De la place Bellecour à Chaponost et à Pierre-Bénite, 4 places. En quatre adjudications (une place chaque fois).

Du quai Monsieur à Villeurbanne, 6 places. En cinq adjudications (dont une de deux places).

Les clauses et conditions auxquelles sera tranchée l'adjudication des lieux de stationnement ci-dessus désignés, sont contenues dans un cahier des charges déposé au secrétariat de la mairie, où le public pourra en prendre connaissance, tous les jours, excepté les jours fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 24 novembre 1835.

Le maire de la ville de Lyon,

C. MARTIN.

EXPEDITION DE MASCARA.

Une dépêche télégraphique du 23, et datée de Toulon, annonce que le duc d'Orléans est parti, le 19, d'Alger pour Oran, avec le maréchal Clauzel.

« Suivant une correspondance, dit le *Constitutionnel*, M. le gouverneur-général a dû fixer au 20 le mouvement général de toutes les troupes, qui n'attendaient que sa présence et celle du prince. Ainsi, au moment où nous écrivons, l'avant-garde, sous les ordres du général Oudinot, précédant le corps principal d'attaque parti d'Oran, et les forces détachées dirigées sur Mascara par les routes de Mostaganem et d'Arzew, ont déjà trois jours de marche vers leur destination, et si, comme on peut le penser, l'émir Abd-el-Kader a tenté de nous disputer le passage, peut-être nos troupes ont-elles déjà eu à lutter contre cet implacable ennemi des Français. »

Suivant une autre correspondance adressée au même journal, beaucoup d'acquisitions de terres se seraient faites en Afrique depuis que le *Moniteur* a annoncé officiellement que l'expédition de Mascara allait avoir lieu. On ajoute que les acquisitions eussent été bien plus considérables si le gouvernement avait facilité autant que possible le passage à bord des bâtiments à vapeur.

Un autre journal assure que le vaisseau le *Duquesne* a annoncé, à son retour d'Oran à Toulon, qu'il régnait beaucoup d'activité dans la place d'Oran. Aux établissements de l'artillerie et du génie on faisait beaucoup de préparatifs; l'administration des vivres faisait de grands approvisionnements, et il arrivait de toutes parts des navires apportant des marchandises et amenant grand nombre de marchands.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 25 novembre.

En attendant les bals de la cour qu'on nous annonce si pompeusement et qui doivent voir enfin s'opérer la fameuse fusion entre les aristocrates d'outre-Seine et les aristocrates de la Chaussée-d'Antin, la liste civile a donné hier un grand dîner diplomatique dont cette fois le but avoué n'était autre que la réconciliation à opérer entre quelques membres du cabinet et l'ambassadeur de l'autocrate russe.

On sait que M. de Pahlen avait été vivement irrité de l'article du *Journal des Débats* contre son magnifique empereur. Des notes diplomatiques avaient été échangées à ce sujet entre l'ambassadeur et M. le duc de Broglie; mais hier ces deux messieurs ont été placés à table à côté l'un de l'autre, et s'il faut en croire les indiscretions de quelques-uns des convives, la cordialité qui d'ordinaire règne à la fin d'un repas a produit son effet accoutumé, et quand on s'est levé de table, les deux antagonistes étaient les meilleurs amis du monde. Grâce à l'influence du champagne et aux dénégations répétées de M. de Broglie, M. de Pahlen a consenti à donner la main à notre ministre des affaires étrangères, à la grande satisfaction de tous les assistants qui attendaient avec anxiété le dénouement de cette intrigue diplomatique.

Mais, hélas! le bonheur n'est jamais complet! Si M. de Pahlen s'est laissé aller au pardon vis-à-vis de M. de Broglie, il n'en a pas été de même vis-à-vis du petit ministre de l'intérieur. C'est en vain que toutes les séductions, toutes les câlineries ont été mises en jeu pour arracher à l'illustre diplomate un seul mot en faveur de M. Thiers; c'est en vain que tous lui ont répété que l'article du *Journal des Débats* ne devait être imputé à mal qu'à ses rédacteurs, et que M. Thiers, pas plus que ses autres collègues, n'y avait pris aucune part.

Tout fut inutile, et M. de Pahlen se retira en déclarant qu'il ne ferait jamais la paix avec M. le ministre de l'intérieur, parce qu'il le considérait toujours comme l'auteur ou l'inspirateur de l'article du *Journal des Débats*.

MM. Jules Lechevalier et consorts savaient déjà sans doute le résultat de cette entrevue quand ils ont, dans leur feuille de ce matin, consacré trois grandes colonnes à prouver toute la nécessité pour le gouvernement actuel d'avoir à lui un organe avoué dont les opinions fassent bien celles du cabinet, et qui pût, dans des occasions comme celle dont il s'agit, apprendre à tous la véritable pensée ministérielle.

En effet, dit l'auteur de l'article, le ministère a bien à Paris quelques journaux payés par les fonds secrets et qui sont tenus de soutenir son système gouvernemental; mais il n'en a pas, à part le *Moniteur* (qui ne s'occupe aucunement de polémique) qui avoue hautement la participation directe des membres du cabinet à sa rédaction; de telle sorte qu'il arrive souvent, continue l'écrivain, que des thèses bien différentes sont soutenues par des journaux dits ministériels. De là des embarras pour le pouvoir qui se voit dans la nécessité de démentir publiquement son adhésion à l'opinion de l'une des deux feuilles dissidentes.

Le *Moniteur du Commerce* propose donc au gouvernement, pour faire cesser cet état de choses, de choisir, dans la presse à gages, un journal qui n'avancera aucun fait, qui n'émettra aucune opinion sans qu'elle soit, par là même, couverte de la responsabilité ministérielle.

Vous devez bien penser que M. Lechevalier donne en même temps à entendre que la feuille qu'il rédige est la seule aujourd'hui qui puisse réunir toutes les conditions exigées pour un journal tel que celui dont il parle.

Nous ne craignons même pas d'avancer que tout l'article n'a pas d'autre but que d'arriver à remplacer dans les bonnes grâces des *fonds secrets* le journal de la rue des Prêtres; car à chaque paragraphe de l'article nous avons trouvé une attaque indirecte contre cette feuille à laquelle MM. du *Nouveau Drapeau Blanc* ont d'ailleurs fait toujours une guerre assez active.

— On nous écrit des départements qu'un grand nombre d'individus, se donnant le titre d'inspecteurs de l'Université, ont abusé de la crédulité des instituteurs pour leur persuader de faire l'achat des ouvrages qu'ils débitent et ont même eu recours à la menace et à la violence envers ceux qui les refusaient.

— On dit en bourse aujourd'hui que Nicolas se dispose à nouer des relations diplomatiques avec le roi Léopold. Il aura imité tardivement l'exemple de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse; mais vaut mieux tard que jamais.

TRIBUNAUX.

Les cas de révision en matière criminelle sont très peu nombreux et les exemples en sont très rares. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir été injustement condamné; il ne suffit pas que cette injustice soit démontrée; il faut se trouver dans un des trois cas prévus par les articles 443, 444 et 445 du code d'instruction criminelle; et l'on se souvient que la famille d'un illustre maréchal a vainement réclamé la rétractation d'un arrêt à jamais déplorable, faute d'avoir pu invoquer l'application littérale de leurs dispositions peut-être trop restrictives.

Ces trois cas sont les suivants : 1^o lorsqu'après une condamnation pour homicide, l'existence de la personne dont la mort supposée avait donné lieu à la condamnation, vient à être prouvée;

2^o Lorsque l'un ou plusieurs des témoins qui ont déposé à charge, sont ensuite condamnés comme faux témoins;

3^o Lorsqu'après une première condamnation pour crime, il en intervient une seconde pour le même crime contre un autre accusé, et que les deux arrêts ne peuvent se concilier. C'est ce dernier cas qui s'est récemment réalisé par suite de deux arrêts contradictoires rendus par la cour d'assises de la Corse, contre les nommés Charles Rossi et Guli.

Le 22 juillet 1833, la guerre civile régnait dans la commune de Bastelica. Les deux partis qui divisaient cette commune se tiraient des coups de fusil. Chaque arbre, chaque muraille autour du village cachait une embuscade; à moins d'une neutralité bien reconnue, il y avait du danger à sortir de chez soi. Ce fut dans ce moment cependant que la femme Marie-Antoinette Minicani parut sur le chemin, chargée d'un fusil qu'elle portait à un nommé Antoine Bolelli; elle ne tarda pas à être atteinte d'une balle qui lui traversa le tétou et le bras gauche. Forcée lui fut de lâcher l'arme et de prendre la fuite. Bientôt rétablie, elle accusa Charles Rossi, l'un des notables du parti contraire.

En Corse, il n'est malheureusement pas rare de voir la dénonciation et le faux témoignage devenir les auxiliaires des passions haineuses, et servir la *vendetta*, aussi bien que l'escopette et le stilet; cependant aucun témoin ne confirma d'une manière précise la plainte de la femme Minicani.

On avait vu l'accusé sur les lieux, dans un groupe voisin du théâtre du crime; mais personne ne l'avait vu faire feu. Il n'en fut pas moins condamné, le 16 décembre 1833, à cinq ans de réclusion, comme coupable de blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Peu de jours après sa condamnation, Charles Rossi dénonça le nommé Ignace Guli comme étant le vrai coupable. Il n'avait pas voulu jusqu'alors, disait-il, accuser un homme de son parti, trahir un ami, parce qu'il espérait être acquitté, ou n'être condamné qu'à une peine correctionnelle; mais la vérité étant devenue pour lui le seul moyen d'éviter l'infamie, il ne pouvait plus hésiter à la faire connaître. Un grand nombre de témoins furent entendus, ils confirmèrent le dire de Rossi, et le ministère public se décida à poursuivre Guli. Le 18 novembre 1834, le jury de la Corse le déclara coupable de blessures involontaires, et il fut condamné à deux mois de prison, quoique la femme Minicani eût persisté à le disculper et à désigner Rossi comme le seul auteur du délit.

Le 19 janvier 1835, M. le procureur-général Dapin dénonça ces deux arrêts à la cour suprême, et en demanda la cassation comme contradictoires et inconciliables; elle fut prononcée le 23 janvier suivant, et l'affaire fut renvoyée aux assises d'Aix pour décider lequel des deux condamnés était coupable.

Devant cette cour, la femme Minicani a persisté à accuser Rossi; elle a prétendu qu'il n'était qu'à quelques pas d'elle quand il avait tiré, qu'elle l'avait vu en face, qu'il lui avait d'abord ordonné de quitter le fusil, qu'elle ne pouvait pas se méprendre sur son compte, et que Guli était innocent. Le ministère public a soutenu cette version, et tous les efforts de la défense de Rossi, présentée avec beaucoup de soin par M^e Defougère, n'ont abouti qu'à faire disparaître la circonstance aggravante de l'incapacité de travail pendant plus de vingt jours. Rossi n'a eu conséquence été condamné qu'à un an de prison.

— On se souvient des deux inculpés Bâton et Beaufort, qui, après avoir été arrêtés, l'un comme auteur ou complice du double assassinat de la veuve et du fils Chardon, et l'autre comme receleur de l'argenterie volée après le crime, ont ensuite été entendus comme témoins devant la cour d'assises.

Selon les bruits qui circulent, Avril aurait révélé la participation de Bâton dans le forfait commis avec Lacenaire au passage du Cheval-Rouge.

Ce qui paraît certain, c'est que ce dernier refuse de confirmer les déclarations d'Avril, et qu'il ne veut, ainsi qu'il l'a toujours dit, rien dévoiler qui puisse charger Bâton. Le silence de Lacenaire, s'il persiste dans ce système, pourra bien sauver Bâton de la prévention qui pèse sur lui. Mais il aura encore à répondre à l'accusation de tentative de meurtre commise sur une portière de l'un des quais de l'île St-Louis; car c'est lui qui maintenant est signalé comme l'un des deux assassins qui, sous le prétexte de louer un appartement, ont dépouillé cette malheureuse portière après avoir inutilement essayé de lui donner la mort.

Quant à Beaufort, quoiqu'il soit inculpé seulement d'avoir recélé des objets volés, sachant qu'ils provenaient d'un crime, les circonstances qui viennent de motiver une seconde fois son arrestation n'en sont pas moins curieuses. C'est le dimanche 14 décembre 1834 que la veuve Chardon et son fils ont été assassinés. Ce n'est que six mois après que Lacenaire a parlé de Beaufort, comme étant celui qui, au dire d'Avril, avait acheté les couverts d'argent de ces deux victimes.

Alors, et dans les premiers jours de juillet dernier, le juge d'instruction donna mission à un commissaire de police de se livrer aux investigations les plus sévères sur le compte de Beaufort. On sut bientôt que celui-ci n'exerçait aucune profession analogue aux achats et à la vente des matières d'or et d'argent; dès lors il devenait difficile de contrôler les opérations de l'inculpé, qui se livre habituellement à la fabrication des manches de couteaux en nacre.

M. le commissaire de police délégué, voulant arriver à une vérification certaine, compulsait les registres des marchands d'or et d'argent du quartier. Arrivé chez M. Simon, l'un d'eux, celui-ci soumit ses livres à l'examen du magistrat, qui ne put s'empêcher de complimenter ce négociant sur la régularité avec laquelle il inscrit tous les lingots d'or et d'argent qu'il achète, après l'essai préalable, et surtout le nom et la demeure de ceux qui les lui vendent, ce que ne font pas toujours les bijoutiers et horlogers. Après un long examen, le commissaire de police ne fut pas peu surpris de voir le nom de Beaufort, fabricant de manches de couteaux, enregistré pour avoir vendu dix-huit à vingt lingots d'or et d'argent en moins de six mois.

Aussitôt cet homme fut arrêté; mais Avril ayant nié lui avoir jamais vendu la moindre chose, Beaufort obtint sa mise en liberté après une détention de quelques jours.

Aujourd'hui, Avril prétend et soutient que Beaufort est non-seulement receleur de cette argenterie qu'il aurait payée 200 francs, mais qu'il savait aussi que ces couverts provenaient du double assassinat commis dans le passage du Cheval-Rouge. Il ajoute, dit-on, que dans plus d'une circonstance pareille, Beaufort lui avait acheté différents objets venant de la même source. Sur ces déclarations, Beaufort vient d'être arrêté dans son domicile, rue Grenier-St-Lazare, 23, et confronté avec Avril, en présence de M. le conseiller Dupuy.

Devant ce magistrat, il paraît que le condamné Avril a persisté avec force dans ses révélations, et qu'il aurait dit: « Oui, cet individu fut de tout temps mon receleur, et lorsque j'étais à Bicêtre, il y est venu circonvenir et solliciter le surveillant Thomas, pour que celui-ci me prêtât de ne pas le nommer dans aucune de ces affaires. »

A en croire les personnes bien informées, de vifs colloques ont eu lieu hier devant le magistrat instructeur, et ils se seraient terminés par ces paroles adressées à Beaufort: « Oui, aurait encore dit Avril, je suis condamné à mourir, cela n'est égal; mais toi, receleur, tu iras réfléchir au bagne sur le danger qu'il y a d'exciter au crime en achetant le produit du crime à vil prix. » Jusqu'à présent, il faut le dire, Avril seul accuse Beaufort, et son acharnement à le perdre peut faire craindre que la vengeance ne soit le mobile qui le fasse agir.

En se retirant, Avril aurait ajouté ces mots: « Si dès les premiers moments j'eusse su que Lacenaire avait tout mis au grand jour, j'aurais fait comme lui, et au lieu de trois accusés, nous nous serions trouvés une douzaine en société sur les bancs de la cour d'assises. Nous y reviendrons bientôt. »

CHRONIQUE.

On nous communique, d'après des lettres de Tœplitz, une nouvelle qui va vivement agiter le monde légitimiste. Il paraît certain que le cabinet de Vienne a fait insinuer avec les formes les plus bienveillantes à Charles X et à sa famille que leur séjour dans le royaume de Bohême pouvait avoir quelques inconvénients, et que, sous tous les rapports, il serait convenable qu'ils se déterminassent à choisir une autre résidence.

On s'est fondé, dit-on, sur la résolution où serait l'empereur de visiter souvent cette partie de ses états, et sur la position difficile où se trouveraient respectivement la famille impériale et la famille déchue, dans les circonstances délicates que présente aujourd'hui la politique européenne.

Charles X ayant, à ce qu'il paraît, témoigné le désir d'acheter de grandes propriétés territoriales, on aurait, avec tous les ménagements possibles, profité de cette occasion pour lui faire, dans ses propres intérêts, des communications dont on s'est plu à lui adoucir toute l'amertume.

On ne sait encore dans quelle autre partie de la monarchie serait fixé son séjour. On parle de la Moravie, de la Haute-Autriche, de la Hongrie même, mais rien n'est encore décidé à cet égard.

C'est à cette circonstance qu'on attribue le départ précipité de M. de Blacas et son arrivée à Vienne.

(Constitutionnel.)

— Une affaire de la plus haute importance sera plaidée demain jeudi au conseil d'état. Cette affaire est celle des communes des Basses-Pyrénées, qui, d'après la liquidation arrêtée par le ministre de l'intérieur, réclament le prix des fournitures qu'elles ont faites en 1812 et 1814 à l'armée française pour le compte de 23 départements. On leur avait affirmé, en 1824, que le fonds spécial des centimes de guerre, destiné par l'empereur au paiement des dettes de cette nature, était entièrement épuisé et depuis long-temps réparti entre les départements. Les communes des Basses-Pyrénées ont acquis l'assurance qu'on les avait trompées, et qu'une

somme considérable était restée disponible sur les crédits ouverts pour les payer. Dans sa dernière session, le conseil-général des Basses-Pyrénées a énergiquement appuyé la demande des communes, dont la cause est confiée au talent de M^r Crémieux.

— Le rapport sur l'attentat du 28 juillet n'est pas encore distribué à MM. les pairs. Ce rapport s'imprime en ce moment à l'imprimerie royale. Le jour de l'ouverture des débats n'est point fixé.

On croit que cette importante affaire ne sera jugée que dans les derniers jours de décembre.

— On lit dans la *Gazette de France*:

La chambre des mises en accusation a terminé, par son arrêt de ce jour, ce que la chambre du conseil avait si bien commencé dans le procès de la *Gazette de France*. Nous avons dit que le délit d'espionnage avait été écarté par les premiers juges.

La cour royale vient de déclarer qu'il n'y avait lieu à suivre relativement au délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

ARDENNES. — On lit dans le *Courrier des Ardennes*, du 21 novembre:

Le plus déplorable accident vient d'affliger la ville de Mézières.

Hier, vers les deux heures de l'après-midi, le 5^e léger tirait à la cible au faubourg de Pierre, sur la commune de Champagne. Les officiers de la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon montraient aux soldats la manière d'épauler pour bien tirer. Le capitaine, M. Dornenc, se porta à quelques pas en avant du front de sa compagnie, et invita le sous-lieutenant, M. Demoustier, à le coucher en joue. Celui-ci prit un fusil qu'il ne croyait pas chargé et dont le chien était mal établi au cran du repos; mais à peine M. Demoustier eut-il placé la crosse à l'épaule, que le coup partit. La balle traversa la tête du malheureux capitaine, qui tomba mort sur le coup, et alla frapper mortellement dans le ventre le sieur Lelorrain, cordonnier, qui se trouvait à quelques pas de là, et qui regardait tirer à la cible. On transporta aussitôt celui-ci à l'hôpital, où il est mort ce matin. On le dit père d'une nombreuse famille.

Nous n'essaierons pas de peindre le désespoir dans lequel est plongé l'auteur involontaire de ce triste événement: on le concevra sans peine.

— On apprend, par des lettres d'Amsterdam, en date du 19, qu'au printemps prochain une escadre hollandaise fera voile pour la Méditerranée. Ces lettres ne donnent aucun renseignement sur le nombre de vaisseaux dont elle sera composée, et ne parlent pas du but assigné à cette expédition; mais on devine facilement quel intérêt la Hollande a se faire représenter dans une question à la solution de laquelle paraissent vouloir prendre part toutes les puissances maritimes de l'Europe.

— On s'était imaginé que la présidence du général Jackson devait expirer au mois de mars. C'était une erreur; son successeur ne sera élu qu'au mois d'octobre 1836 et il ne quittera la présidence qu'au mois de mars 1837, en sorte que son influence tant redoutée se prolongera encore pendant deux sessions. Les négociations qui ont des relations d'affaires avec les Etats-Unis prétendent que l'on exagère l'influence du général Jackson et qu'il n'obtiendra pas l'assentiment du congrès aux mesures dont il parle publiquement. D'un autre côté, les gens qui savent le mieux ce qui se passe à Paris disent que le gouvernement français n'accordera pas une grande attention aux actes émanés du président aussi long-temps que la législature ne les aura pas sanctionnés. (Times.)

— Bateaux à vapeur. — On lit dans le *Journal du Havre*, du 23 novembre:

Nous apprenons d'une manière positive qu'une compagnie de capitalistes américains et français s'est formée à Paris et à New-York pour monter une ligne régulière de paquebots à vapeur entre ce dernier port et le Havre. Un des agents de la compagnie vient même d'arriver dans notre ville pour accélérer l'exécution de ce projet, dont les bases principales se trouvent déjà posées, et en faveur duquel plusieurs maisons considérables de New-York et de Paris ont déjà souscrit.

A l'exemple de la compagnie anglo-américaine de Londres et de New-York, la compagnie franco-américaine de New-York à Paris établira quatre grands steamers, naviguant par moitié sous le pavillon de chacune des deux nations.

La capacité de chaque paquebot et la force motrice qu'il recevra seront au moins égales à la puissance de machines et à la jauge des bateaux à vapeur de Londres et de New-York. La vitesse sera calculée de façon à obtenir les mêmes avantages que ceux qu'offrira aux passagers et aux marchandises la ligne de Londres, avec cette différence favorable que les paquebots du Havre pourront, en raison de la situation de notre port, gagner vingt quatre heures peut-être à ceux de Londres, sur la distance qui sépare ces deux points de celui de New-York.

Mais pendant que cette ligne presque gigantesque va joindre bientôt notre port à celui de New-York, par un fil pour ainsi dire non-interrompu de communications journalières, une autre ligne de steamers va s'étendre encore du Havre à Saint-Petersbourg directement. C'est l'empereur de Russie qui a voulu ce service, et l'on sait sa manière de vouloir les choses qu'il désire. Il a souscrit le premier pour deux cent mille francs, avec condition, dit-on, qu'il fera composer l'équipage de chaque steamer d'un nombre convenable de jeunes marins destinés à naviguer plus tard dans sa marine militaire, après avoir fait leur apprentissage à bord des paquebots naviguant dans la Manche et la Baltique.

Le premier steamer de cette nouvelle voie directe entre St-Petersbourg et le Havre est déjà construit en Russie: Nous le verrons arriver probablement le printemps prochain dans notre port sous le pavillon de sa nation.

— Exploration de l'Euphrate. — Les nouvelles que nous recevons de l'expédition asiatique du capitaine Chesney ne sont pas aussi rassurantes pour le succès de cette entreprise qu'on l'espérait en Angleterre. Les difficultés de la communication entre la côte de Syrie et l'Euphrate semblent maintenant plus nombreuses qu'on ne l'avait calculé à Londres, et le parti à tirer de la navigation de l'Oronte peu de chose en comparaison.

Le capitaine Chesney et ses compagnons reconnaissent qu'il eût mieux valu peut-être envoyer par mer à Bassora les bateaux démontés, que de dépenser tant d'argent, de travail et de courage pour les porter sur l'Euphrate par le désert de

Syrie. La voie qu'ils ont choisie ne sera pas franchie des difficultés par leurs travaux, les chemins de terre, les canaux fusent-ils possibles, il faut assurer la sûreté des convois à travers les Arabes qui sont en possession du pays entre Kerkich, Palmyre et Damas, comme entre Byr et Alep, et portent de préférence leurs tentes partout où le commerce se dirige. De temps immémorial personne ne passe sans payer tribut à ces Arabes, et des traités avec eux sont presque aussi insuffisants que le seraient des escortes ou des postes militaires.

La navigation de l'Euphrate n'est pas non plus exempte de difficultés. Non seulement une partie considérable de la rive droite de ce fleuve est au pouvoir de ces Arabes indépendants qui rangent les bateaux comme les caravanes; non seulement il y en a qui font le métier de pirates, et quoique désavoués par les tribus, sont néanmoins protégés par elles; mais encore des bateaux à vapeur d'une force de dix à vingt chevaux ne peuvent remonter aussi haut que l'on s'en était flatté. Au-delà de Korna, il se rencontre plusieurs bas-fonds qui obligent d'alléger, et, passé Annach, il faut attendre les crues pour les plus petits bateaux plats. Une partie de la rive gauche de l'Euphrate et presque tout le pays de Jézir sont infestés de Kurdes qui sont pires que les Arabes.

La Porte-Ottomane n'a aucune autorité réelle sur eux, et d'après ce qui se passe du côté de Van, il n'est guère permis d'espérer que les Russes se servent de leur influence sur les chefs turcs et sur les Kurdes eux-mêmes dans l'intérêt du commerce britannique. Au reste, ces obstacles peuvent avec le temps être surmontés; le capitaine Chesney, les agents de Bassora, l'ambassade anglaise continuent les efforts les plus louables, et bientôt sans doute ils seront en mesure de les vaincre.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Une affaire fort bizarre a distrait un moment à Madrid les esprits des préparatifs pour l'ouverture de la session.

Une religieuse franciscaine, fanatisée, s'est persuadée, et, ce qui est plus extraordinaire, a pu faire croire à ses compagnes qu'elle était sainte, et qu'elle portait sur son corps les cinq plaies de Jésus-Christ. Cette circonstance s'étant ébruitée dans le public par l'intermédiaire du vicaire du lieu saint, la foule se porta le 7 de ce mois aux environs du couvent, qui soi-disant renfermait un si précieux trésor.

Les faits qui se passèrent sont ainsi rapportés par la *Sentinelle des Pyrénées*:

« Le ministre de la justice reçut de la régente une lettre autographe qui en contenait une seconde; on ignore le contenu de cette dernière; mais elle renfermait un plan exact du couvent de religieuses situé dans la rue du Caballero de Gracia. Ce couvent est sillonné de souterrains et de passages secrets qui en font un véritable labyrinthe, et au milieu desquels il est impossible de se guider sans en avoir une habitude quotidienne.

« La lettre fut adressée par le ministre au juge don Modesto Cortazar, qui, muni du plan, pénétra dans le couvent sans être accompagné d'aucune force armée; il y resta trois heures et demie, et y fit une perquisition minutieuse, après laquelle il requit l'aide du gouverneur militaire.

« Celui-ci lui envoya trente-six gardes nationaux qui pénétrèrent dans l'enceinte sacrée et interdirent à tout homme, et qui reçurent les ordres les plus sévères afin que dix-sept religieuses réunies dans une grande salle ne pussent rien échanger verbalement ou par écrit.

« Toutes étaient groupées autour d'une sœur professe, jeune personne de 22 ans, fort belle, fort pâle et fort abattue. Sa taille était haute, son teint d'une grande blancheur et ses traits avaient quelque chose d'inspiré; on voyait à chacune de ses mains une plaie encore saignante et sur son front une espèce de cep de vigne, qui imitait une couronne d'épines.

« Les religieuses se tenaient autour de l'héroïne sans faire un seul mouvement; seulement, à l'apparition des gardes nationaux, il y eut une sorte de tressaillement général, et la nonne inspirée leur dit avec autorité: « Mes sœurs couvrez votre visage pour éviter les regards de ces impies », et aussitôt les religieuses baissèrent leurs voiles épais.

« Cependant, lorsque le juge qui était resté jusque là en conférence avec la supérieure se présenta dans la salle occupée par les religieuses et qu'il invita avec beaucoup de courtoisie la sainte à le suivre dans un autre appartement, une scène extraordinaire eut lieu; mais pour la bien comprendre il faudrait connaître le fanatisme de nos couvents de femmes.

« Toutes les religieuses, les mains croisées sur la poitrine, s'avancèrent d'abord dans l'attitude la plus humble et dans les termes les plus suppliants, et demandèrent qu'on les tuât plutôt devant leur sainte sœur; mais voyant que don Modesto résistait à leurs prières, ces douces colombes se transformèrent en furieuses harpies, et il fallut user de force pour dégager le juge et les urbains sur lesquels elles s'étaient élancées avec des malédictions.

« Pour calmer cette tempête de femmes, la supérieure leur ordonna, quoique de mauvaise grâce, de se retirer, et la nonne inspirée leur répéta le même ordre en phrases mystiques: Elles se retirèrent alors et laissèrent avec le juge la supérieure, la sainte, sa mère et la sœur de celle-ci, qui venaient d'entrer.

« Après une nouvelle conférence de quelques heures, et l'absence et les deux autres femmes ayant répondu de la sainte, le juge se retira et la laissa dans le couvent; mais depuis elle a été conduite dans une maison particulière où elle est soignée et gardée par la justice.

« D'après toutes ces perquisitions et conférences, on a su que cette jeune femme, instruite et fanatisée par quelques prêtres, était la pythonisse des carlistes, à qui ses inspirations arrachaient de l'argent pour l'insurrection de Navarre. On entretenait avec soin les blessures qu'elle s'était faites.

« Il reste à savoir maintenant si la nonne est complice ou instrument.

« Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'elle appartient à une famille libérale, et que son frère a été tué par les factieux.

« Il est positif que des conciliabules carlistes avaient lieu dans le couvent, et il est probable qu'on a exploité l'imagination ardente de la nonne en la frappant par des phénomènes physiques.

« On n'a pas découvert les premiers instigateurs des miracles qu'elle accomplissait. »

ALLEMAGNE. — Francfort, le 16 novembre. — Ce n'est pas sans une vive douleur que je romps mon long silence par une lettre pleine des plus sinistres nouvelles. Que peut-on dire aujourd'hui de l'Allemagne, qui ne soit de nature à ravir le cœur des

amis de l'humanité? Sans doute l'avenir n'a rien que de consolant, mais le présent est un cauchemar douloureux dont l'ardeur de notre foi politique peut à peine nous faire oublier les angoisses.

Il y a des gens qui croient que l'inquisition a disparu du sol de l'Europe civilisée, que les supplices atroces auxquels on soumettait les prévenus dans le moyen-âge, pour leur arracher l'aveu de leurs crimes, sont désormais du domaine de l'histoire. Eh bien ! il est un pays où l'inquisition vit encore, non moins barbare qu'aux temps des auto-da-fé, où les juges se plaisent à torturer les accusés que le droit du plus fort a mis entre leurs mains. Ce pays, c'est l'Allemagne que l'on dit gouvernée par des princes bienveillants, amis des arts et de l'humanité. Et ce n'est pas envers des voleurs et des assassins qu'on en use ainsi ; non, les infortunés que poursuit la haine de nos Laubardemont, ce sont des pères de famille qui ont protesté contre le despotisme d'un ministre ; des professeurs qui ont soutenu que tous les citoyens sont égaux devant la loi ; des prêtres qui ont osé dire que l'état ne devrait être qu'une société de frères, des étudiants et des docteurs qui ont rappelé à nos souverains leurs promesses de 1814 et de 1815 ; enfin, de malheureux paysans dont tout le crime est d'avoir imploré la protection de la justice contre la rapacité des nobles, contre les exactions des valets de cour et des fonctionnaires publics.

Ainsi, c'est l'élite de la génération nouvelle, ce sont des gens recommandables par leur science et leur moralité, ou connus par leur dévouement à leur patrie, que l'on dévoue aux supplices, que l'on tue pour la plus grande sécurité de nos despotes. Déjà plusieurs de ces infortunés victimes ont succombé sous la main de leurs bourreaux. Celles qui ont survécu traînent une vie languissante dans les cachots humides où les retient depuis si long-temps la cruauté des inquisitions politiques. Voici quelques détails que vous ne lirez pas sans intérêt et dont on ne peut malheureusement pas contester l'authenticité.

Le docteur Neuhoef est mort à Wiesbaden par suite des mauvais traitements qu'il a subis. Le vénérable Herber, président de la diète du duché de Nassau est aussi mort judiciairement assassiné dans la forteresse de Giessen.

Le brasseur Neudecker et le négociant Geismar ont expiré dans les cachots de notre ville.

Le lithographe Muschany de Steuslingen et le candidat Freund, de Wurzburg, ont résisté physiquement aux supplices de toute espèce qu'on leur inflige ; mais chez eux le moral a été moins fort, et ils sont devenus fous.

Obermueller languit toujours chargé de chaînes dans un sous-terrain humide.

Le respectable prêtre Hochdoerfer auquel on a rasé la tête et qu'on a affublé de ce qu'on appelle *l'uniforme de la maison*, se trouve confondu avec la lie de la société dans la prison de Kaiserslautern.

Le fils du président Minigerode et le prêtre Weidig, tous deux enfermés dans les cachots de Darmstadt, sont très souvent privés des premières conditions de l'existence ; on leur refuse tantôt du pain, tantôt de l'eau, et ce qui vous paraîtra peut-être incroyable, on leur administre périodiquement de vingt à cinquante coups de schlague, pour triompher plus vite de leurs sentiments d'honneur et de leur résolution de ne point dénoncer leurs complices.

La ville de Giessen compte plus de cent-vingt prisonniers politiques. Dans le duché de Hesse-Darmstadt, deux cent vingt patriotes au moins languissent sous les verroux.

En Bavière, nos frères infortunés, Behr, Eisenman, Schultz, les deux Bruggeman et tant d'autres attendent en vain un arrêt de condamnation ou de mise en liberté.

Partout enfin, en Allemagne, on construit des maisons de détention pour enfermer la foule des prévenus que les prisons existantes ne peuvent contenir.

Si ce n'était pas assez de ce que je viens de vous dire pour prouver la cruauté de nos gouvernants et de nos juges d'instruction, je pourrais citer un à un tous les procès politiques qui ont eu lieu en Allemagne depuis trois ou quatre ans. Vous verriez, par cette nomenclature, qu'aux yeux des souverains et des ministres de la sainte-alliance, un assassin mérite cent fois plus d'égards qu'un détenu politique.

On se demande si les monstres qui persécutent ainsi les amis du progrès pourront jamais expier assez largement toutes leurs atrocités, et si, au jour de la victoire, le peuple pourra s'en remettre à Dieu du soin de sa vengeance.

F. G.
(Correspondance du Bon Sens.)

VARIÉTÉS.

Dans son livre sur l'état de l'instruction primaire en France, M. Boulay de la Meurthe évalue à 169,000 les établissements de toute nature qui seraient nécessaires pour généraliser en France l'instruction primaire ; il y comprend les asiles, les ouvroirs, les écoles d'adultes et les écoles d'enfants ; et comme le nombre des établissements actuels ne s'élève guère au-dessus de 34,000, il en conclut l'énorme déficit de 134,000 écoles à fonder.

Les écoles élémentaires sont au nombre de 45,710, savoir : 30,341 écoles publiques, et 14,730 écoles privées. Les besoins de l'enseignement demandent 20,000 écoles spéciales de garçons, 20,000 écoles spéciales de filles et 14,000 écoles mixtes, sans compter les établissements privés. C'est un déficit de 23,660 écoles.

Ajoutez que plus des deux tiers des membres du corps enseignant et des élèves destinés à le recruter manquent encore, ainsi que la moitié des écoles normales, et les écoles modèles, à peu près partout.

Quant aux institutions qui servent à fortifier et à élargir l'enseignement, 100 conférences sont à peine établies, autant de cours ouverts, 200 bibliothèques fondées. Les commissions d'examen et les comités d'arrondissement sont au complet, mais plus de 23,000 comités locaux attendent leur organisation.

Dans les écoles publiques, l'enseignement est généralement insuffisant. Les écoles de garçons, mal ou médiocrement dirigées, sont dans la proportion de 54 sur 100 ; une statistique semblable pour les écoles de filles donnerait des résultats encore plus affligeants. Partout où l'enseignement primaire s'est agrandi ou perfectionné, cela s'est fait au gré du caprice ou du besoin des localités ; l'Université n'y a pris aucune part d'impulsion ni d'association. Ainsi, la ville de Paris a introduit l'enseignement du chant dans toutes ses écoles communales ; Nancy et Nîmes ont admis la gymnastique ; à Thionville, c'est un cours d'industrie ; un cours d'agri-

culture à Bouzonville et à Dieulefit, ailleurs on enseigne une langue étrangère, l'hydrographie, le dessin linéaire, l'arpentage ou la géométrie ; dans quelques écoles, l'enseignement de la grammaire est largement développé, et plusieurs communes ont interdit, dans les leurs, l'usage de l'idiome provincial. Mais ces améliorations s'opèrent en dehors du mouvement officiel.

Il y a plus, l'administration évite de se prononcer sur la question de méthode. Pendant que le clergé continue sa guerre tantôt sourde et tantôt déclarée contre l'enseignement mutuel, et que les communes à leur tour prennent parti contre l'enseignement simultané, le ministère demeure dans une passive neutralité. C'est une chose grave que cette indifférence apparente ou réelle. Certes, personne ne voudrait que l'université, pour propager la méthode de Lancaster, proscrivît tous les autres modes d'enseignement ; la liberté et la rivalité des méthodes sont la première condition du progrès. Mais, sans imposer un cadre uniforme aux instituteurs, n'y aurait-il aucun moyen de les diriger dans leur choix ? L'université exerce une sorte de tutelle et de patronage à leur égard. Elle se charge de les former pour cette carrière et doit par conséquent avoir des doctrines à leur proposer.

On voit des gens qui affirment encore aujourd'hui, et je ne parle pas du clergé, que l'enseignement mutuel est un instrument d'anarchie. Ils l'accusent d'imprimer aux écoles une forme républicaine, tandis que l'enseignement simultané figure à leurs yeux l'image de la monarchie. Ceux-là ne veulent pas que l'enfant apprenne à commander, mais seulement à obéir. Il n'y a de discipline à leurs yeux que dans le silence et l'immobilité ; tout ce qui est mouvement, émulation, association ne leur paraît que trouble et que confusion. Ils ne nient pas que l'enseignement mutuel ne soit un moyen sûr et rapide d'instruire, mais ils le regardent comme un obstacle à l'éducation.

Sans doute, M. Guizot est un esprit trop élevé pour acquiescer librement à ces préjugés ; mais ils l'assiègent et l'obsèdent. Serait-ce trop présumer que de croire qu'il se laisse entraîner par la pente même de sa position ? Pour un homme politique, l'esprit de parti parle plus haut que la science.

LÉON FAUCHER.

ANNONCES DIVERSES.

(1623) ADJUDICATION

De la ferme du pont sur le Gier à Givors.

Le dimanche 20 décembre 1835, à dix heures précises du matin, en la salle de la mairie, place du marché, à Givors, il sera procédé, à la diligence des syndics de la compagnie des concessionnaires du pont sur le Gier, à Givors, à l'adjudication à la chaleur des enchères, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la ferme du péage établi sur ledit pont pour trois années, qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 1836, sous les clauses et conditions portées au cahier des charges de ladite adjudication, qui est déposé en l'étude de M^e Gonnard, notaire à Givors, où toutes personnes pourront en prendre communication.

Les syndics de la compagnie des concessionnaires du pont sur le Gier, à Givors.

(1532 6) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

AU PRIX FIXE.

PAPON, marchand cordonnier et bottier, rue Puits-Gaillet, n° 25, au rez-de-chaussée (place de la Comédie), prévient le public qu'il tient assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, à juste prix.

Pour hommes: bottines hautes, 17 fr. et bottines basses 14 fr.; quarts de bottes, 11 fr.; souliers, 5 fr. 10 s.; souliers de chasse, 7 fr.; babouches fourrées, 2 fr. 10 s.; idem non fourrées, 2 fr.; socques, 9 fr.

Pour femmes: souliers et escarpins, 4 fr. 5 sous; baraquettes en peau, 35 s.; idem fourrées, 40 s. (1624)

(1579 2) On trouve toujours, à l'enseigne du clos-Vougeot, place des Terreaux, n° 19, des vins en bouteilles en qualité parfaite, à des prix très modérés. Nous recommandons ce dépôt aux connaisseurs.

AVIS A MM. LES VOYAGEURS.

M. les voyageurs sont prévenus que le bateau à vapeur Le Castor, partira lundi prochain, 30 du courant, à 7 heures du matin, de cette ville, pour Avignon, Arles, Nîmes et Marseille. On s'embarquera chaussée Perrache.

Prix des places : 20 fr. les premières, et 15 fr. les secondes. (1615 2)

(1602 2) MALADIES DE POITRINE. Véritable sirop pectoral de Mou-de-Veau, composé par P. Macors, pharmacien, à Lyon, rue St-Jean, n° 30.

Ce sirop a toujours obtenu la préférence sur tous les autres remèdes analogues, dans les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang ; il arrête la phthisie pulmonaire, il la guérit complètement si l'on est constant dans son usage.

M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop, dont il est le seul et unique inventeur, ne doit pas être confondu avec ceux qui portent, par usurpation de titre, le même nom, et qui ne méritent nullement la même confiance.

Pâte Pectorale de Lichen.

De VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.

Son bon goût et son efficacité sont constatés depuis longtemps pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX SÈCHES, EXTINCTIONS DE VOIX, ÉPUISEMENTS, etc.

On trouve chez le même, un dépôt des REMÈDES APPROUVÉS ET AUTORISÉS, préconisés par les journaux. (1466 3)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que : BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite ; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France.

On fait des envois. (Affranchir.)

(1256 25)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les affections et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue n° 143.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thuamain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n° 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

BOURSE DE PARIS du 25 novembre.

Il s'est fait peu d'affaires aujourd'hui, et les cours de clôture sont à peu près les mêmes qu'hier. Les nouvelles qu'on donnait des Etats-Unis étaient à la guerre, et on ajoutait qu'une levée de 200,000 hommes avait été prescrite dans tous les arrondissements maritimes.

Cinq pour cent,	108f 50	108f 60	108f 50	108f 60
— fin courant,	108f 65	108f 75	108f 65	108f 70
Quatre pour cent,	99f 60			
Trois pour cent,	81f 25	81f 25	81f 25	81f 25
— fin courant,	81f 25	81f 30	81f 15	81f 25
Rentes de Naples,	99f 50	99f 65	99f 50	99f 55
— fin courant,	98f 60	98f 60	98f 50	99f 55
Rentes perpétuel.,	"			
Emprunt cortès,	"			
Act. de la banque,	3160			
Quatre canaux,	1210			
Caisse hypothec.,	710			
Emprunt d'Haïti,	385			

V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.